

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 28 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports

NOR : *EQUP0610025A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif aux conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement, des transports et notamment son article 4-1^o ;
Vu l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;
Sur la proposition de la directrice générale du personnel et de l'administration,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports est modifié ainsi qu'il suit :

- « à Clermont-Ferrand, M. POLLET (André), IGPC ; » est remplacé par :
- « à Clermont-Ferrand, M. COTTET (Jacky), IGPC ; »

Article 2

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 28 décembre 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la directrice générale du
personnel
et de l'administration empêchée :
Le directeur adjoint,
chargé du service du personnel,
F. Cazottes